

# Entreprendre !

## soutien aux initiatives et idées pour sensibiliser à l'entrepreneuriat-2024

### Règlement et critères d'éligibilité & d'évaluation

#### Contexte : Nouveau positionnement de la Fondation sur l'initiative Entreprendre pour sensibiliser à l'entrepreneuriat

A compter de 2023, la fondation, en lien avec AgroParisTech et en cohérence avec l'itinéraire entrepreneuriat, a décidé, afin de se recentrer dans son rôle, d'encourager l'entrepreneuriat *de l'idée jusqu'à la preuve de concept*. A cette fin, la Fondation soutient les projets au sein des jurys *Créativité* et *Maturation*. Le jury *Accélération* (anciennement *Entreprendre*) est quant à lui désormais soutenu par la DRITT d'AgroParisTech et AgroParisTech Innovation, les trois jurys continuant à être piloté au niveau de l'itinéraire entrepreneuriat.

Cette proposition de repositionnement a fait l'unanimité, obtenant la validation tant d'AgroParisTech que des partenaires mécènes de la Fondation (*cf.* comité de pilotage du 12 janvier 2023) ainsi que des lauréats sollicités (rares sont en effet les financements disponibles pour la phase en amont de la preuve de concept).

**Aux fins de susciter davantage l'esprit entrepreneurial, la Fondation souhaite également soutenir des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et de développement des *soft skills*, toujours en amont de la preuve de concept, lors de la phase initiale et non lucrative des projets, et dans le respect des critères fiscaux de l'intérêt général.**

L'objectif de cette initiative est pédagogique, au bénéfice de la communauté AgroParisTech ainsi que pour la Fondation qui pourra également en tirer des enseignements pour adapter au mieux la démarche.

**Après concertation avec les parties prenantes internes et externes, la Fondation propose ainsi, dès 2024, un appel à projets au fil de l'eau visant à soutenir des initiatives de sensibilisation et d'encouragement à l'entrepreneuriat. Le budget estimé à ce stade pour 2024 est de 12 K€.**

**Cet appel à initiatives permanent est ouvert à la fois aux porteurs de projets et aux porteurs d'idées. La Fondation adaptera son accompagnement à chaque candidat et besoin.**

#### Critères d'éligibilité (cumulatifs) :

- Votre projet a pour but de sensibiliser et d'inciter à se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et s'inscrit dans les missions statutaires de la Fondation (télécharger les statuts ici : <https://urlz.fr/pbh1>)
- Votre projet est porté par une personne morale éligible au mécénat (association, fondation, fonds de dotation, établissement d'enseignement supérieur et de recherche etc.) (hypothèse d'un reversement de fonds par la Fondation) ou par une ou plusieurs personnes physiques (hypothèse d'une prise en charge directe par la Fondation des coûts liés au projet) ;

- Votre projet est porté par une personne de la communauté d'AgroParisTech ou au sein d'une équipe comprenant au moins un membre de la communauté AgroParisTech :
  - étudiant AgroParisTech ou affilié ou tutoré par l'établissement : ingénieur, master, apprenti, mastère spécialisé, doctorant ;
  - ancien étudiant ; jeune diplômé en statut étudiant entrepreneur tutoré par AgroParisTech ;
  - personnel administratif ou technique ou enseignant-chercheur ;
  - incubé/accompagné par un des InnLabs d'AgroParisTech ;
- Votre projet s'adresse à la communauté AgroParisTech mais demeure ouvert au plus grand nombre ;
- La dépense relative au projet pour laquelle vous sollicitez la Fondation n'a pas encore été avancée. La Fondation ne remboursera pas des sommes déjà dépensées ;
- Votre projet a lieu en France ou à l'international ;
- Votre projet prévoit une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan en fin de projet.

### Critères d'évaluation et de sélection<sup>1</sup> :

- Le projet, qu'il soit récurrent ou ponctuel, répond à un besoin non adressé en termes de sensibilisation à l'entrepreneuriat jusqu'à ce jour, ou a déjà permis d'apporter une réponse à un besoin en termes de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le passé et pourrait donc être reconduit. Dans ce dernier cas, un bilan de l'activité passée devra être apporté pour prouver la pertinence du projet ;
- La pertinence et l'expertise du profil du porteur de projet et le cas échéant des équipes mobilisées ou de la structure sur le sujet porté ;
- La faisabilité technique et financière du projet et la cohérence du budget ;
- Les partenariats mobilisés ;
- Les impacts et les résultats attendus ;
- La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet ;
- La qualité et la clarté de la présentation.

### Listes exhaustives des éléments obligatoires pour la constitution du dossier (en ligne sur l'outil Oscar) :

- Coordonnées du porteur principal du projet ;
- Présentation de l'équipe en précisant leurs statuts et fonctions ;
- Présentation des activités de la structure, de son statut et de sa date de création, ou des activités de la ou des personnes physiques porteuse(s) de projet ;
- Budget de la structure (si structure il y a) ;
- Budget du projet (en précisant les partenaires actuels et à venir) et la demande de financement adressée à la Fondation ;
- Autres demandes d'accompagnement (compétences, visibilité, etc.) ;
- Résumé du projet en cinq lignes (en précisant la genèse ou le contexte d'intervention du projet, une synthèse du projet, le lieu et les dates du projet) ;
- Objectifs / ambition du projet ;
- Actions à programmer (proposition de retroplanning) ;
- Dates du projet ;
- Lieu ;
- Bénéficiaires ;
- Quel(s) résultat(s) attendu(s) ;
- Indicateur(s) quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer la bonne réalisation du projet

<sup>1</sup> Annexe 1 : grille d'évaluation des projets

- Présentation de la démarche de diffusion, de communication avant, pendant et après le projet
- Si c'est un projet récurrent qui a déjà été réalisé par le passé, un bilan du projet de l'année passée démontrant sa réussite.

## Organisation et fonctionnement du comité de sélection :

### Composition :

- les Mécènes de la Fondation AgroParisTech sur l'initiative Entreprendre !
- Au moins un administrateur de la Fondation AgroParisTech
- Des représentants de l'établissement AgroParisTech impliqué sur des sujets d'entrepreneuriat :
  - DRITT / AgroParisTech Innovation : Charlotte Gaultier-Boulle et/ou Grégoire Burgé
  - Enseignants-Chercheurs : Vincent Sauveplane ou Catherine Lecomte
 Ces deux binômes fonctionnent en roulement pour que chaque service soit toujours représenté
- Au moins un ou une représentant.e de l'association AgroParisTech Alumni, notamment du groupe Agro Entrepreneurs

### Fonctionnement :

Appel à projets en ligne ouvert en permanence sur la plateforme *Oscar* :

<https://osc3.tech/agroparistech/dc/record/Appel-id%C3%A9es-initiatives-sensibilisation-entrepreneuriat/register>

Première étude du projet sur les critères d'éligibilité par la Fondation AgroParisTech lors du dépôt du projet.

Tous les deux à trois mois en moyenne et en fonction des dépôts des dossiers, organisation d'un comité de sélection d'une heure et demi en visio-conférence en présence des candidats pour évaluer les projets après lecture en amont du dossier déposé sur la plateforme : 10 min de pitch et de questions au projet, puis notation selon la grille établie et décision du jury.

### Types de projets et dépenses pouvant par exemple être soutenus :

- Voyage d'une équipe pour participer à un concours d'innovation entrepreneuriale (frais de déplacement) ;
- Financement d'un atelier de pitch (prestation) ;
- Un stagiaire évènementiel (frais de personnel) ;
- Exposition de portraits (prestation photographique, impression) ;
- Évènements (frais de bouche).

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

<b>Projet</b>	Le projet, qu'il soit récurrent ou ponctuel, répond à un besoin non adressé en termes de sensibilisation à l'entrepreneuriat jusqu'à ce jour, ou a déjà permis d'apporter une réponse à un besoin en termes de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le passé et pourrait donc être reconduit. Dans ce dernier cas, un bilan de l'activité passée devra être apporté pour prouver la pertinence du projet.	/ 10 pts
	La faisabilité technique et financière du projet et la cohérence du budget.	/ 10 pts
<b>Impacts</b>	Les impacts et les résultats attendus.	/ 10 pts
<b>Equipe et partenaires</b>	La pertinence et l'expertise du profil du porteur de projet et le cas échéant des équipes mobilisées ou de la structure sur le sujet porté.	/ 10 pts
	Les partenariats mobilisés.	/ 5 pts
<b>Suivi / communication</b>	La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet.	/ 5 pts
<b>Présentation</b>	La qualité et la clarté de la présentation.	+ 1 pts bonus
<b>TOTAL</b>		/ 50 pts